

Auto-Ecole Milleliri

www.autoecole-milleliri.com

Centre Commercial Le Polygone
MONTESORO 20600 BASTIA

☎ 04 95 33 52 57

Agrément : E0202B00030

Siret n° 332 751 650 000 18

Résidence Le Bastio

Route du Village 20600 FURIANI

☎ 04 95 30 44 15

Agrément : E0202B00350

Siret n° 332 751 650 000 26

Centre ville

3, rue Neuve St Roch 20200 BASTIA

☎ 04.95.32.47.61

Agrément : E1702B00030

Siret n° 332 751 650 000 34

Numéro d'activité : 94 20 20 964 20

PROGRAMME DE LA FORMATION

MOTOCYCLETTES LÉGÈRES ET DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5E PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

7h125



125cm3

Arrêté du 17 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2010

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- Du respect de la règle ;
- De la prise d'information et de la communication ;
- De la prise de conscience des risques ;
- De l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...) ;
- Du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- Du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- D'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

Module théorique (deux heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- **Analyser** les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- **Appréhender** les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
- **Conduire** sous la pluie ;
- **Circuler** de nuit ;
- **Anticiper** et détecter les dangers ;
- **Savoir** se rendre détectable ;
- **Etre** sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
- **Etre** conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues
- **Connaître** les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
- **Connaître** les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

Module hors circulation (deux heures)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- démarrer et s'arrêter : – position de conduite ;
- équilibre et répartition du poids du corps ;
- monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;
- savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant)
- importance du regard ;
- tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
- avec et sans passager ;
- en ligne droite et en virage.

Module en circulation (trois heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- **rechercher** les indices utiles ;
- **adapter** sa vitesse aux situations
- **respecter** les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- **choisir** la voie de circulation ;
- **se placer** sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
- **franchir** les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- **dépasser** en sécurité (phénomène d'aspiration
- accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie l5e) ;
- **négoier** un virage.

Durée de la formation 7 HEURES DE FORMATION (2H de théorie + 5h de pratique)

Pré requis : Être titulaire du permis B, en cours de validité depuis au moins 2 ans

Moyens pédagogiques et techniques :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes et jeunes adultes
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 20 avril 2012 modifié
- Équipement de radioguidage homologué
- Aire d'évolution

Objectif de fin de formation :

Délivrance de l'attestation de suivi de formation (sanction visée) : 7H125